

# MAIRIE DE LES MESNEUX

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2008

### **1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE POUR L'ANNEE 2007 :**

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen du compte administratif 2007 qui s'établit comme suit :

- Fonctionnement : Excédent de clôture 291 126,35 € avec reprise de l'excédent antérieur
- Investissement : Déficit de clôture -81 130,50 € avec reprise de l'excédent antérieur
- Solde des restes à réaliser au 31/12/2007 - 131 979,00 €

**Dont il ressort un Excédent de clôture de + 78 016,85 €**

Après vote à bulletin secret, le compte administratif a été adopté par 14 voix pour.

Le Conseil Municipal a déclaré que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'année 2007, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellait ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal a procédé ensuite à l'affectation du résultat de l'exercice 2007 soit un report en section de fonctionnement de 78 016,85 € et une affectation en réserves (financement de la section d'investissement) de 213 109,50 €.

Affectation du résultat du Centre Communal d'Action Sociale : 1 283,57 € à reporter en section de fonctionnement (ligne 002).

### **2 – BASES D'IMPOSITION 2008 ET DELIBERATIONS BUDGETAIRES :**

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a décidé par un vote à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2008, les mêmes taux d'imposition qu'en 2007, à savoir :

- Taxe d'habitation 11,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 13,30 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 12,18 %
- Taxe professionnelle 9,60 %

Il a ensuite adopté le Budget Primitif 2008 par un vote à bulletin secret de 15 voix Pour, et qui s'établit à la somme de :

- 454 015,85 € en dépenses et recettes de Fonctionnement,
- 1 008 687,30 € en dépenses et recettes d'Investissement.

Le Compte Administratif 2007 ayant été voté auparavant, le résultat de l'année 2007 a pu être repris au Budget Primitif. Il s'élève à la somme de 78 016,85 € et a donc été reporté en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2008.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a également voté le Budget Primitif 2008 qui s'élève à la somme de 1 343,57 € en dépenses et recettes de Fonctionnement.

#### **Il a été voté les dépenses d'investissement suivantes:**

- Horloge Eglise (Report 2007)
- Achat d'un groupe électrogène
- Achat de matériel fabrication des sujets de Noël et création de points lumineux.
- Achat jeux d'enfants (Report 2007)
- Achats de bacs à fleurs et supports fleurissement (Report 2007)
- Remplacement d'une partie du matériel dérobé à l'atelier municipal (cambriolage du 5/04/08)
- Achat d'un véhicule de fonction (vol du précédent)
- Ordinateur Ecole Primaire
- Extincteurs
- Achat d'armoires secrétariat de Mairie

#### **Travaux :**

- Achat et installation d'un programmeur Eclairage Public Zone Artisanale (report 2007)
- Divers travaux points lumineux (remplacement candélabres, crosse, déplacement...) (report 2007 en partie)
- Achat et pose d'un chauffe eau Ecole Primaire
- Réfection Chaussée Rue de l'Avenir, Trottoirs Rue de la Bouvette
- Vente des terrains communaux
- Fin des travaux Chemin des Vianneries
- Paiement des travaux enfouissement des réseaux Rue de Jouy (réalisés fin 2007)
- Suite des travaux d'études pour aménagement sécuritaire des entrées de village.

### **3 – PROPOSITION EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :**

Le Maire expose à l'assemblée que l'article 1650 du Code Général des Impôts précise les conditions de mise en place des commissions communales des impôts directs.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 7 membres titulaires, dont le Maire (où l'adjoint délégué) et de six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles d'impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont délégués par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner Mme Anny DESSOY, Maire de la Commune, comme Présidente de la Commission communale des Impôts Directs,

- de proposer les noms de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants, afin de permettre la nomination par le Directeur des Services Fiscaux de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants :

Personnes domiciliées  
dans la Commune :

#### **TITULAIRES**

1 : Mr GILLET Jean-Pierre  
2 : Mr FERY Alfred  
3 : Mr FLORENTIN Gérard  
4 : Mr GOURDIER Bertrand  
5 : Mme LEROY Marie-Thérèse  
6 : Mme MARTIN Chantal  
7 : Mme TILLY Blandine  
8 : Mr LECLERC Guy  
9 : Mme CAILLAT A.Marie  
10 : Mr BOUGY Francis

#### **SUPPLEANTS**

1 : Mr JACQUINET Bertrand  
2 : Mr HUET Georges  
3 : Mr BOUGY Alain  
4 : Mme MOINDJIE Valérie  
5 : Mr GRIFFON Thierry  
6 : Mr DURDUX Serge  
7 : Mr BAUDOU Jérémie  
8 : Mr FERY Didier  
9 : Mr DEBROUWER Jacques  
10 : Mr MAILLARD Thierry

Personnes non domiciliées  
dans la Commune

11 : Mr BOURELLE Serge  
12 : Mr GOFFINET Philippe

11 : Mr RONDEAU Alain  
12 : Mr PIETREMENT Alain

### **4 – MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES :**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient de classer dans le domaine public communal la voirie du lotissement du Clos des Lorraines. Les caractéristiques et l'utilisation de cette voie ainsi que le trafic qu'elle supporte justifient que la commune lui confère un caractère de rue.

Le tableau de classement initial comportait 6460 ML de voies communales. Le tableau modifié en comprend 6645 ML et 1400 m<sup>2</sup> de place.

Vu le dossier établi par la Direction Départementale de l'Équipement, subdivision de Reims-Fismes relatif à la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau tableau général de classement des voies communales.

### **5 – C.C.C.A.S. /NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Vu la délibération n° 828 en date du 28 Mars 2008 fixant à 8 le nombre de membres siégeant au conseil d'administration, en nombre égal « élus » et « nommés »,

Vu la nécessité de nommer au sein du Conseil d'Administration, un représentant des associations familiales présenté par l'UDAF, un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, ainsi qu'un représentant des associations de personnes handicapées,

Vu l'affiche informant ces associations du renouvellement des membres nommés du conseil d'administration du centre d'action sociale apposée en Mairie du 26 Mars 2008 au 14 Avril 2008,

Considérant les propositions effectuées par celles-ci,

Considérant qu'il y a lieu de pouvoir à la nomination de 4 membres,

.../..

Sont nommées membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale de Les Mesneux jusqu'au prochain renouvellement général des Conseils municipaux :

- Mme LEROY Marie-Thérèse, retraitée Rue de la Charme 51370 LES MESNEUX
- Mme LESPRIT Catherine, Rédacteur Territorial 2 Place Charles Lebourcq LES MESNEUX
- Mme CHAIZE Chantal, Sans Profession 3 Allée du Noyer des Enfants LES MESNEUX
- Mme DUPONT Annie, Employée ADMR 32 Rue de Reims LES MESNEUX

### **7 – QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil Municipal a décidé de continuer à accorder à Mr Yves LANGEVIN, Receveur de Reims Banlieue, l'indemnité de conseil égale au maximum autorisé aux receveurs assurant des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable.
- Mr DUPONT Kevin sera recruté en Juillet et Août afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien.
- Attribution d'une subvention de 30 € a été attribuée à l'ONAC (Office National des Anciens Combattants)
- Attribution d'une subvention de 250 € à l'Association Scouts et Guides de France (mission à Madagascar)
- Madame le Maire a informé le Conseil Municipal qu'un projet de regroupement scolaire concentré pourrait être envisagé dans les prochaines années.
- Information : Marche des Elus le 1<sup>er</sup> Mai 2008 à Brouillet. L'ensemble des habitants est invité à participer à cette sympathique manifestation.
- Une nouvelle plaquette d'informations concernant les nouveaux élus et leurs attributions au sein des commissions est en cours de réalisation.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 05 MAI 2008 A 20 H 30.**

**Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 18 AVRIL 2008 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.**

**LES MESNEUX, le 18 AVRIL 2008.  
LE MAIRE,**